

Montréal, le 3 février 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Yves Fréchette
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'autorisation du Transporteur relative au
renforcement du réseau à 315 kV de l'Est de l'île de Montréal
Dossier R-4180-2021**

Maître Fréchette,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance datée du 2 février 2022 requérant un délai additionnel jusqu'au 4 février 2022, à 16 h, pour déposer les informations complémentaires requises par la décision procédurale D-2022-011 dans le cadre du dossier susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie permet au Transporteur de déposer ces informations **au plus tard le 4 février 2022, à 15 h.**

Veillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
NL/ml